

ASSESSMENT SYSTEM—SYSTEME DE COTISATION.

March Assessment. Cotisation du mois de Mars. Nos. 3 & 4. Deaths. Dées. Nos. 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 and 24.

The Grand Council of the C.M.B.A. of Canada

Secretary's Office, London, Mar. 2, 1896. Dear Sir and Brother—You are hereby officially notified of the deaths of the following named brothers.

Le Grand Conseil de l'A. C. B. M. du Canada.

Bureau du Grand Secrétaire, London, Ont., 2 Mars, 1896. Chers Messieurs et Frères—Vous êtes, par le présent officiellement notifiés du décès des frères ci après nommés.

Table with columns: NO., NAME, BRANCH, LOCATION, POLICE, ADMIT'D, DIED, CAUSE OF DEATH. Lists members and their deaths.

Statement of the Beneficiary and Reserve Funds for February, 1896. Compte rendu du Fonds des Bénéficiaires et du Fonds de Réserve pour le mois de Fév., 1896.

Table with columns: Amount on hand Feb. 1st, Beneficiary Fund, Reserve Fund, etc. Includes sub-tables for Beneficiary Fund and Reserve Fund.

Total amount of Beneficiary Fund collected since 1st January, 1893, to date... Total amount paid to the Beneficiaries of deceased members to date...

To the Members of the C. M. B. A. of Canada. Brothers—The foregoing statement of Assessments Nos. 3 & 4 (March Assessment) is given in compliance with Sec. 7 of Beneficiary Fund Law...

THE HARLEY APPEAL.

Grand Falls, Feb. 10, 1896.

To the Editor of the CANADIAN Dear Sir and Brother:—At a regular meeting of Branch 210, held in their hall Feb. 5, I was instructed to forward to you for publication the numbers and location of the different branches and the names of the individual members that have up to date generously responded to the appeal issued on behalf of our afflicted brother, Michael Harley.

Table listing branches and names: Branch 206, Notre Dame, de Lévis, P. Q., 2 00; N. Stratford, Ont., 1 00; Arthur, Ont., 2 00; Chatham, N. B., 2 00; Kensington, P. E. I., 1 50; Cape St. Ignace, P. Q., 3 00; New Glasgow, N. S., 1 00; Dorchester, N. B., 3 00; St. John, West. N. B., 3 00; Somerset, Man., 3 00; Hamilton, Ont., 2 50; Toronto, Ont., 2 00; Champlain, Que., 1 00; Amherstburg, Ont., 2 00; Richmond, P. Q., 2 00.

Aux Membres de l'A. C. B. M. du Canada. Frères—L'état précédent des cotisations Nos. 3 & 4 (cotisation du mois de Mars), est donné en conformité de la Clause 7ème de notre loi concernant le Fonds des Bénéficiaires...

Table listing members and amounts: 215. Summerside, P. E. I. 1 00; 213. Canso, N. S. 1 50; 39. Peterborough, Ont. 5 00; 20. Toronto, Ont. 2 00; 221. Woodville, Ont. 2 00; 43. Brockville, Ont. 5 00; 41. Arnprior, Ont. 3 00; 19. Ingersoll, Ont. 2 00; 92. Teeswater, Ont. 1 00; 181. Hespler, Ont. 2 00; 151. Eganville, Ont. 2 00; 129. Shediac, N. B. 4 00; 67. Pembroke, Ont. 2 00; 2. St. Thomas, Ont. 2 00; 175. Kinkora, Ont. 3 00; 57. Orillia, Ont. 4 00; 115. Chapstow, Ont. 1 50; 211. Rat Portage, Ont. 1 50; 241. Halifax, N. S. 1 00; 4. London, Ont. 2 00; 241. Pakenham, Ont. 1 00; 231. St. John, N. B. 5 00; 214. Alberton, P. E. I. 2 00; 247. Fraserville, P. Q. 2 50; 15. Toronto, Ont. 1 00; 14. Galt, Ont. 2 00; 143. Wainipeg, Man. 2 50; 233. Maniwaki, P. Q. 2 00; 277. Fort William, Ont. 3 00; 1. Windsor, Ont. 2 00; 33. Cornwall, Ont. 3 00; 183. Snyder, Ont. 1 00; 197. Antigonish, N. S. 1 00; 251. Battleford, N. W. T. 2 00.

LE CANADIEN

Publié mensuellement, en Anglais et en Français, à London, Ont., dans les bureaux de

L'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada.

Et envoyé par la poste aux membres, dans le cours de la première semaine de chaque mois. Les membres sont invités à nous envoyer des nouvelles ou informations dont l'Association pourra bénéficier. Toutes communications sur des sujets d'intérêt et pour les membres de l'A. C. B. M. seront reçues avec plaisir, mais toutes lettres anonymes et toutes autres lettres que le Secrétaire ne pas être dans l'intérêt de l'Association ne seront pas publiées.

Les correspondants voudront bien se rappeler que la copie doit nous parvenir pas plus tard que le 15 du mois, pour être publiée dans le numéro du mois suivant. L'espace étant limité, on voudra bien se concier. Adressez toutes communications à S. R. BROWN, Editeur et Gérant 301 Queen's ave., London, Ont.

LONDON, MARS, 1896.

Officiel.

Aux membres du Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada.

A cause du fait que le dernier numéro de l'organe officiel a été retardé et n'est parvenu dans certains districts qu'au milieu du mois, il a été décidé d'étendre le temps du paiement de la cotisation spéciale par les membres jusqu'au 15 de Mars. Cette extension s'applique à la cotisation spéciale seulement. La cotisation régulière sera due le 3 de Mars.

Fraternellement à vous O. K. Fraser, Grand Prés. Brockville, Ont., 27 Fév. 1896.

ETAT FINANCIER.

On trouvera dans la partie Anglaise de ce numéro l'Etat Financier du Grand Conseil pour l'année 1895. L'enchaînement est dans les deux langues pour l'intelligence des membres de langue française.

GRAND PRESIDENT FRASER.

Nous publions dans ce numéro un excellent portrait de Frère O. K. Fraser, que nous destinons pour le mois de Février, mais que nous avons été incapables de donner, à cause d'un accident au moment d'aller sous presse. Comme tous nos membres aimeraient à avoir le portrait et l'esquisse biographique de notre Grand Président dans le même numéro de l'organe officiel, nous accédons avec beaucoup de plaisir à leurs désirs.

Frère O. K. Fraser, a occupé la charge de Chef de l'Exécutif de cette association pendant le dernier terme et le présent. Il est encore comparativement un jeune homme, venant justement d'atteindre sa trente septième année. Il est né et a dépensé toute sa vie dans cette charmante ville située au pied des Mille Îles, Brockville, et il a en tout temps, depuis sa majorité, pris une part active et préminente dans ses affaires. Tout en étant fier du sang Ecossais et Irlandais qui lui ont transmis ses parents, il est avant tout CANADIEN. Entré dans l'A. C. B. M., comme l'un des membres-fondateurs de la Succursale No. 11, dans laquelle il a en différents temps rempli les importantes charges de Secrétaire, Archiviste, Secrétaire Financier, Syndic et Président, il fit ses débuts dans le Grand Conseil comme premier délégué de la Succursale de Brockville à la Convention de Stratford en 1889, et depuis cette époque a été présent à toutes les Conventions du Grand Conseil.

Dès son début il prit une part préminente dans les affaires de l'Association, et fut d'abord nommé membre du Comité des Lois qui fut rapporté à la Convention de Toronto. Ceci fut suivi par son élection aux charges de Grand Premier Vice Président et Grand Syndic. Il résigna cette dernière charge à la Convention de Hamilton pour être candidat à la Grande Présidence. Il fut élu à cette dernière position, et depuis a rempli les devoirs de cette charge à son crédit et de manière à donner entière satisfaction à l'Association. Ce fut pendant les premiers mois de son régime que la vexante question de Séparation Bénéficiaire fut réglée; et bien qu'il fut l'un des plus forts opposants de la séparation sous aucune forme d'avec les Etats Unis, il n'oublia pas que les désirs de l'Association primaient ses vues personnelles, et le Grand Conseil n'eut jamais raison de regretter que le règlement final d'une question aussi importante lui fut confié. Frère Fraser a dépensé beaucoup de temps et de la peine à l'oeuvre de l'Association, dans laquelle il semble prendre une satisfaction et un orgueil légitimes, et il aura la satisfaction de savoir que les années, pendant lesquelles il a été à sa tête, ont été, toutes choses prises en considération, celles qui ont été les plus remplies de succès.

Le Grand Président Fraser est le frère de feu l'honorable C. F. Fraser, ex-commissaire des Travaux Publics pour Ontario, dont la mort soudaine, il y a un peu plus d'un an, a été déplorée si profondément par les Catholiques non seulement de cette province mais de tout le Canada, et dans le coeur desquels son non et ses oeuvres seront à jamais enchaînés.

QUESTIONS ET REPONSES.

- 1. (a) La Clause 172ème donne-t-elle au Président d'une succursale deux votes en cas d'égalité dans le ballottage des candidats dans une élection pour une charge, l'un le vote régulier auquel il a droit, et l'autre, le vote "prépondérant;" ou, en cas d'égalité un second ballottage est-il nécessaire? (b) Le Président peut-il voter sur toute autre question? 2. Un de nos membres soutient qu'un chancelier d'une succursale qui a été deux fois délégué, et a servi à une Convention du Grand Conseil est ipso facto un Grand Chancelier, et conséquemment en droit de siéger et de parler dans toutes les conventions futures du Conseil. Il donne pour son autorité la clause 5ème. Est-il correct? 3. Veuillez dire comment le ballottage annuel pour officiers devrait être fait dans nos succursales? 4. Quelle est la coutume générale concernant l'installation? La clause 10ème dit: "Le Député d'arrondissement devra installer chaque succursale de son arrondissement, etc." Les avocats des Grands Députés semblent insister autant aussi. Au contraire, la clause 11ème dit: "Tout chancelier pourra, en l'absence du Grand Président ou de son Député, installer les officiers élus." Il appert là qu'il y a conflit entre les deux clauses aussi bien que, je regrette de le dire, dans beaucoup d'autres de notre constitution, qui nous coûte bien des débats et beaucoup de dépenses. 5. Le mot, remplira dans la première ligne de la clause 101ème de la constitution veut-il dire, doit remplir? REPONSES. 1. (a) Non La clause 172ème est assez claire, et la clause 10ème exige un second tour de scrutin.